



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

allocations et ressources

Question écrite n° 71444

Texte de la question

M. Lionel Tardy attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur l'avenir du fonds de compensation départemental, mis en place au profit des personnes handicapées par la loi du 11 février 2005. En 2009, aucune participation financière de l'État à ce fonds n'a été prévue, ce qui risque de décourager les cofinanceurs, qui pourraient, à leur tour, se retirer du financement de ce dispositif. Cela suscite l'inquiétude des personnes handicapées, qui craignent sa disparition. Il souhaite donc savoir ce qu'il entend mettre en oeuvre pour que ce fonds de compensation départemental soit maintenu et financé.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71444

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 février 2010, page 1625

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)